

Question n° 597 de madame la députée Kattrin Jadin du 03 septembre 2012 (Fr.) à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances:

Coûts pour la protection de madame Michèle Martin.

Michèle Martin a été libérée hier dans la soirée, et s'est installée dans le monastère des Clarisses, à Malonne. Étant donné le contexte tendu et les vives réactions de la population à cette libération, des moyens ont dû être affectés à la protection de madame Martin, et ils coûteront à l'État une somme importante.

D'après les chiffres relayés par la presse, le SPF Intérieur mobilise à cet effet quatre policiers au minimum par jour, ce qui représente, étant donné le roulement entre les différents agents, pas moins de 60 policiers sur un mois. Au total, les dépenses en matière de sécurité ont été estimées à 120.000 euros par mois. Cette dépense pour une seule personne, sachant que notre pays connaît une pénurie de policiers et un manque de moyens à consacrer à la garantie ou à l'amélioration de la sécurité, semble énorme.

1. Comment expliquez-vous l'importance du montant précité?
2. L'attribution d'une telle somme à la protection de Michèle Martin, est-elle indispensable?

Réponse de la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances du 24 octobre 2012, à la question n° 597 de madame la députée Kattrin Jadin du 03 septembre 2012 (Fr.):

1. Pour ce qui concerne la période du 3 août au 11 septembre 2012, le coût total pour la protection, par la Police, du monastère des Clarisses à Malonne s'élève à 151.738,69 euros: 137.220,62 euros pour la Police locale de Namur et 14.518,07 euros pour la Police fédérale.

2. Vu la menace au niveau de l'ordre public au cours de cette période et l'engagement nécessaire d'effectifs policiers pour le maintien de l'ordre durant quelques manifestations violentes, ce coût était inévitable.